



UNE PRESTATION DE SERMENT QUI POSE DES QUESTIONS

Dans un contexte extrêmement tendu pour l'Administration Pénitentiaire, le CPML a prêté serment au tribunal de Mulhouse. **FO Justice** avait exprimé ses inquiétudes à notre Direction sur le déroulement de cette cérémonie. En réaction des mesures ont été prises afin de sécuriser les abords du tribunal avec la présence des forces de l'ordre.

Cependant, la prestation de serment est d'ordre public, et la tenue d'une audience dans les mêmes locaux et une avocate refusant de garder la porte fermée alors que d'anciens détenus se trouvaient dans le couloir était malvenue.

Pour rappel les noms, prénoms et date de naissance sont communiqués à voix haute.

FO Justice trouve cela inquiétant dans le chaos actuel que la magistrature n'accepte pas l'anonymisation des personnels de surveillance et n'entend pas que des mesures de discrétion n'aient pas été prises.

En accord avec notre Ministre, nous continuerons à revendiquer, pour la protection de l'ensemble de nos collègues l'anonymat sur toutes les procédures pénales.

Habituellement, nous dénonçons le fait de n'être que des numéros, mais dans ce cas-là, rien ne justifie de ne pas utiliser notre matricule.

Mesdames, Messieurs de la magistrature, pensez à notre sécurité et à celles de nos familles, entendez-nous et faites évoluer les choses.

